Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 49 (1957)

Heft: 3

Artikel: Nouvelles menaces américaines contre la montre suisse

Autor: Graedel, Adolphe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385000

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

choses et après avoir comparé ces informations avec des références enregistrées au cours des ans dans la mémoire par la formation, l'expérience, etc., le cerveau humain émet en conséquence un jugement qu'il peut reviser même immédiatement. Une machine-réflexe mesure aussi certaines caractéristiques à la suite de comparaisons et de réflexions inscrites dans sa mémoire mécanique ou magnétique, mais elle ne formule qu'une appréciation limitée aux éléments qu'elle possède. La machine n'a pas assez d'indépendance pour critiquer la structure que lui a imposée son constructeur. La recherche de la vérité, le respect de la morale seront toujours inaccessibles à la machine électronique.

En un mot, malgré une généralisation inévitable et graduelle de l'automation dans certains bureaux, dans certains services administratifs et dans certaines usines, la part de l'homme restera essentielle, à condition que celui-ci soit prudent et qu'il n'oublie jamais le « devoir que chaque homme a de servir en tout cas la cause de l'homme » ⁴. Alors l'automation sera vraisemblablement l'instrument de progrès économique et social le plus formidable dont disposera l'humanité.

Aussi, pouvons-nous répéter avec Ducrocq ⁵ qu'« au terme d'une automation mondiale le but de l'industrie doit être de dégager enfin l'homme de toutes préoccupations matérielles nécessaires à sa propre subsistance, ou faire du moins que la surveillance de ces fonctions ne soit plus pour lui qu'une tâche secondaire ». Mais osons aussi espérer avec lui qu'« alors s'instaurera, sous le signe d'une prodigieuse ère intellectuelle où le passé et le présent seront minutieusement fouillés, cette victoire totale de la pensée, mission de l'homme ».

Nouvelles menaces américaines contre la montre suisse

Par Adolphe Graedel

Une nouvelle fois, l'industrie horlogère suisse se trouve au premier plan de l'actualité, bien contre son gré, à la suite de la nouvelle offensive que les protectionnistes américains ont déclenchée contre les importations de montres suisses. Deux problèmes différents ont attiré l'attention de l'opinion publique suisse au cours du mois de janvier dernier. Le premier concerne les audiences publiques organisées par le Bureau américain de la mobilisation économique (O. D. M.). Le second a trait à la nouvelle interprétation donnée par

⁵ Ducrocq A., Logique de la vie, Julliard, Paris 1956, page 236.

⁴ Colonnetti G., Les conséquences sociales des progrès des sciences, Revue économique et sociale, Lausanne, No 1, janvier 1956, page 11.

l'administration des douanes américaines aux modalités de dédouanement des montres suisses (adjustments).

Les audiences publiques (hearings) organisées par l'O. D. M. ont été demandées par les manufactures américaines d'horlogerie. Mais elles ne constituent qu'une phase d'une enquête plus vaste à laquelle procède l'O. D. M. en vue de répondre à deux questions soulevées par la campagne des fabricants américains:

- 1º Les manufactures américaines d'horlogerie sont-elles indispensables à la défense des Etats-Unis?
- 2º Si oui, les importations de produits horlogers les mettent-elles d'une manière quelconque en péril?

On sait qu'en vertu de la législation américaine le directeur de l'O. D. M. doit alerter le président des Etats-Unis lorsqu'il estime que les importations mettent en péril une industrie indispensable à la défense nationale.

Il ne faut pas confondre les audiences publiques de l'O. D. M. avec celles qui ont été organisées antérieurement par la commission du tarif et qui avaient abouti, en 1945, à une recommandation favorable au relèvement des tarifs douaniers sur les montres. Théoriquement, la commission du tarif aurait dû limiter son enquête et ses considérations strictement au champ économique et commercial. En fait, elle a empiété sur le domaine réservé à l'O. D. M., dont les enquêtes sont fondées sur des considérations stratégiques et de défense nationale.

Rappelons aussi que le 6 octobre dernier, sur recommandation de la Commission fédérale des tarifs, le président des Etats-Unis décidait qu'il n'y avait aucune raison, pour l'instant, d'ouvrir une enquête officielle pour déterminer si les droits de douane sur les montres devaient être réduits ou non. Cette décision du président signifiait le maintien des taxes actuelles. On a cru pouvoir en inférer que les manufactures américaines sont satisfaites de la consolidation des nouveaux tarifs décrétés en 1954. Il fallut bientôt déchanter. Les fabricants américains ayant gagné une première manche au sein de la Commission du tarif, passent à l'offensive en essayant de rallier à leur thèse le Bureau américain de la mobilisation économique.

On ne peut que s'étonner de l'acharnement des manufacturiers américains à combattre le concurrent qui n'a qu'un tort: celui de fabriquer mieux qu'eux, selon des méthodes plus modernes et, par conséquent, meilleur marché. Certes, les fabricants américains invoquent que les salaires suisses représentent un tiers des salaire versés aux ouvriers américains. Si l'on ne considère que les salaires nominaux, cette observation est exacte. Cependant, il y a lieu de tenir compte de la capacité d'achat respective du dollar et du franc

suisse. On constate alors que la relation réelle entre les salaires des ouvriers des deux pays n'est plus de 1 à 3, mais de 1 à 2. Cependant, même ce dernier facteur ne saurait être déterminant dans les échanges internationaux. En effet, les Suisses achètent aux Américains beaucoup plus qu'ils ne leur vendent. D'autre part, si l'argument salaire devait être invoqué contre les montres suisses, il pourrait l'être contre toutes les importations, non seulement de provenance suisse, mais du monde entier, puisque les Etats-Unis accusent les salaires les plus élevés de tous les pays industriels.

La lutte entre les manufactures et les importateurs

Depuis près d'un quart de siècle, les manufactures d'horlogerie américaines et les importateurs de montres suisses aux Etats-Unis se livrent une lutte intense sur le marché intérieur. Les manufactures américaines sont subdivisées en deux groupes: les fabricants de montres ancre empierrées, d'une part, et les fabricants de montres bon marché non empierrées et de grosse horlogerie, d'autre part. Jusque vers 1950, ces deux groupes ne constituaient pas un front uni. Les fabricants de montres ancre empierrées menaient seuls la bataille contre les importateurs. Les fabricants de montres bon marché et de grosse horlogerie n'étaient pas directement intéressées à la lutte, les tarifs douaniers étant suffisamment élevés pour les protéger de la concurrence étrangère. Nos exportations de montres bon marché ayant augmenté peu à peu au cours de ces dernières années, les deux groupes de manufactures américaines se liguèrent pour obtenir une protection tarifaire plus élevée. Cette situation nouvelle n'a pas simplifié les choses. Elle a généralisé la bagarre, obligeant les importateurs à se défendre sur deux fronts. Un excellent connaisseur des affaires horlogères américaines a résumé comme suit les arguments invoqués par les manufactures américaines:

1º L'industrie horlogère américaine est indispensable à la défense nationale des Etats-Unis parce qu'elle possède des capacités uniques qu'on ne trouve dans aucune autre industrie pour la production d'articles horaires de tous genres, de fusées et, dans le domaine de l'appareillage de précision nécessaire à l'armée, les articles sans lesquels on ne saurait conduire une guerre.

2º La main-d'œuvre et les équipes techniques des fabriques américaines d'horlogerie sont irremplaçables; elles doivent être occupées en permanence à des travaux horlogers si l'on ne veut pas que leur habileté s'atrophie ou qu'elle se disperse. Pour cela, il faut garantir à l'industrie horlogère américaine un volume de production minimum. Or, cette production ne cesse

de diminuer en raison de la concurrence des importations. La main-d'œuvre horlogère joue un rôle d'autant plus vital qu'on ne prévoit pas son remplacement prochain par des machines. Ce qui signifie que l'industrie horlogère est une branche d'ac-

tivité qui se prête mal à l'automation.

3º L'industrie américaine de la montre ancre n'utilise qu'une partie de sa capacité de production. L'effectif de sa maind'œuvre spécialisée se réduit d'année en année. Sa part du marché américain ne cesse de diminuer au profit des importations qui augmentent. A l'heure actuelle, il est impossible de fabriquer aux Etats-Unis, en réalisant un bénéfice, des montres

comptant dix-sept pierres ou moins.

4º Si l'industrie horlogère américaine ne peut pas faire face à la concurrence des importations, la cause en est dans le fait que l'industrie horlogère suisse jouit de deux avantages majeurs: le niveau des salaires, qui est 2,6 fois plus bas que celui des Etats-Unis, d'une part, et que l'horlogerie suisse constitue un cartel groupant 2000 entreprises recevant une aide constante du Gouvernement suisse et qui refuse de livrer à ses concurrents des machines horlogères spécifiquement suisses.

5° Les fabricants de montres bon marché et de grosse horlogerie invoquent que leurs entreprises se trouvent dans une situation difficile par suite de l'augmentation de la concurrence suisse,

allemande et japonaise.

En conclusion, les fabricants de montres empierrées demandent que le gouvernement prenne des mesures qui leur assurent jouissance d'au moins un tiers du marché des Etats-Unis, tandis que les fabricants de montres à goupille et de grosse horlogerie réclament une restriction quantitative des importations.

Les importateurs de produits horlogers répondent du tac au tac. Ils constatent tout d'abord que les fabricants américains d'horlogerie sont loin d'être les seuls à produire des mécanismes de précision pour la défense nationale. Avec raison, ils rappellent que la situation des manufactures américaines ne doit pas être aussi alarmante puisqu'elles détiennent 60% du marché horloger américain.

Ils affirment que pour accroître rapidement, en cas de besoin, une production du type horloger, ce n'est pas tellement de maind'œuvre spécialisée qu'il faut disposer, mais de cadres et d'ingénieurs à même de concevoir des moyens de production adéquats.

De plus, ils reprochent aux fabricants américains d'horlogerie d'être restés en retard de plusieurs décennies sur le plan de la technique, sur le plan commercial et de l'habillement des produits horlogers.

L'expérience ayant montré que malgré l'augmentation des tarifs douaniers en 1954 les manufactures américaines ne furent pas en mesure d'augmenter leur part du marché horloger intérieur; cela signifie qu'elles furent incapables de satisfaire les goûts de la clientèle et n'ont pas su profiter du répit qui leur était accordé pour procéder aux améliorations techniques indispensables.

A leur avis, si le gouvernement doit apporter une aide aux manufactures américaines, il devrait le faire de telle sorte que cette aide tende à améliorer le niveau technologique des fabriques, ou sous forme de subventions émargeant au budget du Département de la défense.

Enfin, sur un plan tout à fait général, ils déclarent avec raison que les Etats-Unis ne sauraient, d'une part, inciter les autres pays à promouvoir le commerce international et, d'autre part, restreindre l'importation aux Etats-Unis dès qu'une industrie étrangère a réussi

à développer un marché sur leur territoire.

Sur ce dernier point, des voix autorisées se sont élevées aux Etats-Unis pour condamner les mesures protectionnistes de l'administration américaine. Le 22 novembre dernier, le président de la Chambre de commerce internationale, M. Warren-Lee Pierson déclarait dans un discours: « Depuis la guerre, notre gouvernement, par l'intermédiaire de ses diverses agences, a exhorté maintes fois les commerçant européens à étudier les désirs du public américain à fabriquer des produits que les Américains achèteront et à consacrer des fonds à la publicité et à l'étude des marchés. Il est par conséquent compréhensible que l'augmentation de 50% des tarifs douaniers sur les montres suisses ait été reçue d'abord avec incrédulité, puis avec une indignation manifeste, d'autant plus que les raisons invoquées pour la reprise de cette mesure étaient rien moins que convaincantes. Il est certain que cette mesure devrait être revisée et rapidement. Il faudrait notamment examiner à nouveau l'affirmation selon laquelle l'augmentation des droits d'entrée était nécessaire pour protéger l'industrie horlogère dans l'intérêt de la défense nationale. »

M. Pierson a fait remarquer qu'en prenant le nombre d'habitants comme base, « chaque personne en Suisse a acheté pour 46 dollars de marchandises américaines en 1954, alors que chaque Américain a acheté pour 1 dollar de produits suisses. Ces simples chiffres, a affirmé l'orateur, valent la peine d'être présents à l'esprit lorsqu'on nous dit que les importations suisses ruinent nos industries et appauvrissent nos ouvriers. Qeu dire alors des industries et ouvriers qui fournissent les produits que nous vendons à la Suisse? »

Que fera l'O.D.M.?

De tout ce qui précède, il appert que les manufactures d'horlogerie américaines, en s'adressant à l'O. D. M., espèrent obtenir de cet organisme un préavis favorable à leur thèse, qui leur permettrait ensuite de mener leur offensive contre la montre suisse avec plus de chances de succès que par le passé. Si l'O. D. M. devait arriver à la conclusion que les manufactures américaines d'horlogerie sont à la fois indispensables à la défense nationale et menacées dans leur existence par les importations, le président des Etats-Unis en serait informé et c'est à lui qu'il appartiendrait de prendre les mesures éventuelles qu'il jugerait utiles. Comme aucune limite ne lui est fixée par la loi, il dispose du libre choix des moyens, qui pourraient aller du contingentement de l'entrée des montres au subventionnement des entreprises jugées indispensables à la défense nationale.

Rappelons ici qu'en 1954 déjà un document officiel établi par les services de l'armée et de l'industrie américaine contestait que les fabriques d'horlogerie soient indispensables à la défense nationale. Le rapport officiel en question, qui avait été tenu secret, déclarait que les commandes d'Etat pour la défense nationale, lorsqu'il s'agissait d'instruments ou de dispositifs autres que des montres, ne sont pas fabriqués dans des fabriques d'horlogerie par des horlogers qualifiés, mais bien dans des ateliers nettement séparés et par du per-

sonnel qui n'a pas de formation horlogère.

Dans une très intéressante étude, intitulée Commerce extérieur et Défense nationale, M. Raymond Vernon, ancien vice-directeur de l'Office de défense économique et de politique commerciale du Département d'Etat, à Washington, a nettement condamné la thèse de l'« essentialité » de l'industrie horlogère et d'autres branches économiques pour la défense nationale. Il a relevé entre autres que le groupe des producteurs de lait réussit, au nom de la défense, à faire restreindre l'importation de fromages étrangers. Les fabricants de dentelles invoquèrent l'argument de la défense parce qu'ils produisaient des moustiquaires, les fabricants de gants parce qu'ils faisaient des gants pour l'armée, les producteurs de coutellerie parce qu'ils fabriquaient des hachettes, les fabricants de crayons simplement parce que les crayons sont indispensables! Puis ce fut le tour des fabricants de produits chimiques, d'équipement électrique lourd, de microscopes, de montres, etc., qui firent valoir que l'accroissement des importations affaiblissait leurs industries nécessaires à la défense nationale.

C'est dire qu'aux Etats-Unis même des voix s'élèvent dans les milieux du commerce et de l'industrie et viennent se joindre à celles des grandes organisations syndicales pour faire contrepoids à l'influence des protectionnistes qui s'agitent autour de la Maison-Blanche.

La chicane des « adjustments »

Depuis près de dix ans, les fabricants d'horlogerie américains demandent une revision de l'interprétation des modalités de dédouanement des montres suisses. Le tarif douanier qui frappe les montres à l'entrée aux Etats-Unis n'est pas ad valorem, mais spécifique. Les montres sont taxées en fonction de leur grandeur, du nombre de pierres qu'elles contiennent, de ce qu'elles sont emboîtées ou non, de la nature du métal de la boîte (ou du métal) et enfin, selon

qu'elles sont marquées « adjusted » ou « unadjusted ».

Le terme d'« adjustment » n'appartient pas à la nomenclature horlogère classique. Cependant, il est utilisé aux Etats-Unis depuis près de trois quarts de siècle sans avoir jamais été clairement défini. D'une façon générale, il signifie « retouche » ou « réglage », suivant le contexte. Autrefois, les Américains considéraient que l'inscription « adjusted » indiquait une qualité supérieure et, par conséquent, facilitait la vente. Les autorités douanières admirent que l'« adjustment » avait une valeur commerciale — comme argument de vente — et non technique. Elles décidèrent donc que toute montre étrangère que le fabricant considère comme « adjusted » doit porter l'indication précise du nombre des « adjustments » et, dans le cas contraire, doit être marquée « unadjusted ».

Il n'y avait aucune obligation pour le fabricant suisse d'apposer l'une ou l'autre de ces mentions sur ses mouvements. S'il estimait, comme les Américains, que le terme « adjusted » constitue un argument de vente, il pouvait l'apposer en indiquant le nombre d'« adjustments » et payait en conséquence une taxe supplémentaire d'un demi-dollar par « adjustment ». Ceux qui, au contraire, étaient d'avis que la qualité de leurs montres était le principal argument de vente, apposaient le terme « unadjusted » sur le mouvement et se trouvaient, de ce fait, dispensés du payement de la taxe.

Pendant vingt ans, les fabricants américains ont admis cette pratique. La possibilité d'apposer sur leurs montres le terme « adjusted » leur accordait un avantage commercial suffisant. Ce régime leur donnait satisfaction.

Avec le temps, ils constatèrent cependant que l'avantage commercial qu'ils espéraient tirer de cette disposition du tarif douanier s'amenuisait d'année en année et que l'acheteur ne s'en préoccupait guère lorsqu'il choisissait une montre. Ils tentèrent alors de donner une autre interprétation au tarif douanier de 1936, qui avait repris les dispositions générales de celui de 1929 en matière d'« adjustments ». Ils voulurent transformer la notion commerciale de l'« adjustment » en notion technique, ce qui changeait complètement la situation. Dès lors, le fabricant ne serait plus libre d'apposer la mention qui lui conviendrait, mais celle qui devrait résulter de la nouvelle définition des manipulations qu'un mouvement d'horlogerie subit ou ne subit pas après remontage et réglage ordinaire.

Pressée par les fabricants américains, la direction des douanes vient de leur donner partiellement satisfaction en donnant une nouvelle interprétation à la législation existante. Le résultat le plus clair de cette interprétation sera que les montres suisses paieront des taxes supplémentaires, dont elles étaient dispensées autrefois. Par une voie détournée, les fabricants d'horlogerie américains sont arrivés à leur but: à l'augmentation de 50% des tarifs décrétés en 1954 viendra s'ajouter, dès le mois de juillet prochain, la taxe sur les « adjustments », avec toutes les complications administratives que

le nouveau système comporte.

Comme les douaniers se trouveront dans l'incapacité de déceler si une montre a subi des « adjustments » ou non, l'administration des douanes a fixé un critère disant que toutes les montres dont l'écart de marche sera inférieur à 45 secondes payeront la taxe pour deux « adjustments », autrement dit l dollar supplémentaire. Il serait parfaitement oiseux d'entrer dans les détails techniques de la définition des « adjustments » donnée par le commissaire des douanes américaines. Les fonctionnaires des douanes ne s'y retrouveront pas, pas plus que la grande majorité des ouvriers horlogers suisses ne seraient en mesure de le faire. Cela suffit pour démontrer que la nouvelle interprétation est arbitraire et qu'elle ne vise qu'une chose: augmenter la charge des taxes et des droits de douane qui frappent les montres suisses à l'entrée aux Etats-Unis.

Après toutes les mesures prises par l'administration américaine contre l'entrée des montres suisses: augmentation des tarifs de 50%, taxes de surempierrage, taxes d'« adjustments », procès antitrust contre les fabricants d'horlogerie suisses, etc., il faut une dose peu commune de naïveté pour croire encore à ses bonnes intentions.

Pondération n'est pas synonyme de confusion

Par Pierre Reymond-Sauvain

Les événements de Hongrie ont posé à nos syndicats un problème dont la solution n'apparaît pas spontanément avec clarté:

Faut-il sommer les syndiqués qui, jusqu'ici, ont cherché leur inspiration auprès du communisme russe de faire un choix: ou bien ils resteront partisans des méthodes totalitaires, et alors ils devront nous quitter; ou bien ils abandonneront toute relation avec le communisme et conserveront leur place parmi nous?

Un certain nombre d'entre nous, parmi les intellectuels surtout, répugnent à cette formule (non qu'ils aient eux-mêmes des sympathies pour Moscou), parce qu'ils craignent qu'un tel procès, qu'ils considèrent comme un procès d'opinion, ne soit précisément le signe de cette mentalité dictatoriale que nous réprouvons.

Une telle attitude est honorable, partant d'un principe de tolérance, celui d'admettre parmi nous des syndiqués de toutes ten-

dances.